

30 millions d’emballages réemployables seront disponibles en magasin dans 4 régions pionnières dès 2025

Dès mai 2025, 16 millions de Français pourront acheter des produits de grande consommation dans des emballages réemployables, dans les grandes surfaces alimentaires de 4 grandes régions de l’Ouest et du Nord de la France (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie, Hauts-de-France). Cette première étape vers la généralisation du réemploi à l’échelle nationale s’inscrit dans la démarche ReUse, impulsée par Citeo et via l’engagement de tous les acteurs – actuels ou à venir – du réemploi (industriels, distributeurs, opérateurs et collectivités). Une mobilisation historique pour accélérer la transformation des modes de production, de distribution et de consommation pour un meilleur impact environnemental.

Le réemploi pour tous, partout

Véritable levier pour réduire l’impact environnemental des emballages, l’offre de réemploi existe mais reste encore marginale. Aujourd’hui, elle est majoritairement portée par des acteurs locaux et/ou vendue dans des enseignes de distribution sélective et ne concerne que quelques catégories de produits. Le manque d’offre est d’ailleurs un frein à la consommation responsable d’après 61% des Français¹.

Avec la démarche ReUse, Citeo fédère une centaine d’acteurs (marques, distributeurs, verriers, opérateurs, fédérations, associations, etc.) autour d’un objectif : faire émerger un dispositif de réemploi national et mutualisé pour les emballages alimentaires en grandes surfaces. Après un an de travaux et de réflexion collective, l’heure est venue d’éprouver le modèle imaginé, en le mettant en place dès 2025 dans 4 régions françaises (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie, Hauts-de-France), notamment choisies en raison de leur dynamisme sur le réemploi (voir le [bilan de l’appel à projets EncoRE plus de réemploi](#)).

« Avec cette première étape lancée dans le Grand Nord-Ouest - et grâce au concours de tous les acteurs -, un système de réemploi mutualisé des emballages devient réalité. Dès mai 2025, les premiers emballages standardisés réemployables seront disponibles dans les grandes surfaces où un grand nombre de citoyens-consommateurs font leurs courses. En démocratisant cette nouvelle offre, nous pouvons réduire l’impact environnemental des emballages. » déclare Jean Hornain, Directeur général de Citeo.

Le déploiement de ReUse dans le Grand Nord-Ouest en 5 points clés

I. 30 millions d’emballages réemployables partagés

Citeo a créé des gammes de standards d’emballages, appelées « R-Cœur » et accessibles en open-source. Objectif : mutualiser un parc d’emballages d’une taille inédite (30 millions d’unités en phase d’activation) entre acteurs pour optimiser les étapes de récupération, de collecte, de transport, de tri et de lavage. A la clé : un dispositif qui concilie performances écologiques et performances économiques à chaque étape.

¹ Observatoire de la consommation responsable n°2, L’ObSoCo-Citeo, 2023.



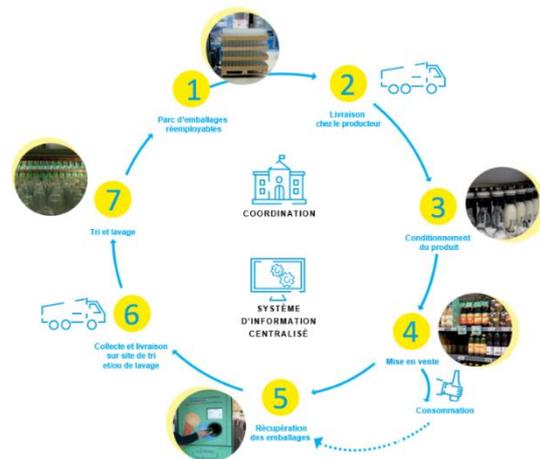
Les jus de fruits, pots de légumes, bières, etc. sont concernés par les premières références d'emballages standards, disponibles en 2025

2. 16 millions de champions du réemploi ?

Avec des performances de tri largement supérieures à la moyenne, les citoyens des 4 régions concernées sont parmi les plus à mêmes de développer de nouveaux écocistes (achat en magasin, stockage à part des emballages destinés au bac de tri, geste de retour en magasin). Pour les y aider, Citeo accompagne tous les acteurs (industriels, distributeurs et opérateurs) dans la constitution d'un parcours consommateur simple et homogène, quels que soient les lieux de récupération des emballages.

3. Du partage des emballages au partage de la logistique

Pour réduire les coûts et les risques associés au lancement de l'offre de réemploi, Citeo et les acteurs associés à la démarche ReUse² ont imaginé un dispositif permettant de collecter les emballages réemployables et de les acheminer vers des centres de massification et/ou sites de lavage. Véritable clé de voûte du parcours, le lavage a fait l'objet d'une attention toute particulière tant sur les volets techniques et sanitaires, que sur la recherche de performance économique et environnementale.



Le parcours des emballages réemployables en 7 étapes.
Découvrez le détail [en vidéo ici](#)

4. Un fournisseur de service pour une coordination du dispositif opérationnel

Pour garantir la bonne coordination opérationnelle de tous les acteurs (industriels, distributeurs et opérateurs), un fournisseur de services à l'échelle régionale sera sélectionné dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), dont le lancement est prévu à l'automne 2024. Ce prestataire de service doit permettre aux metteurs en marché de réemployer les emballages qui auront été récupérés et lavés.

5. Cap sur 2025 : le planning prévisionnel

Les prochaines étapes de ce lancement :

- Mise en production des standards d'emballages réemployables : à partir d'octobre 2024 ;
- Installation des moyens de récupération en magasin : à partir de mars 2025 ;
- Démarrage du déploiement : mai 2025.

² Le comité de pilotage de ReUse est composé de Citeo et d'acteurs engagés tels qu'Andros, Biocoop, Carrefour, Coca-Cola, Danone, Ecotone, Heineken, Intermarché, Leclerc, LSDH, Nestlé Waters, Sources Alma, Système U, et l'association Réseau vrac et réemploi.

Pour en savoir plus sur les prochaines étapes : <https://www.citeo.com/le-mag/le-reemploi-se-deploie-dans-4-regions-francaises>

Contacts presse : citeo@maarc.fr : Pauline Carde – 06 32 03 22 55 / Simon Dulucq – 06 10 98 55 64

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 14 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5 % des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.